

La Fédé entre en campagne!

La Fédération nationale des arts de la rue lance une nouvelle campagne dans le cadre des élections présidentielles et législatives de 2017, après avoir porté la campagne « Pour une politique culturelle réinventée » à l'occasion des élections de 2012.

Aujourd'hui, un amalgame croissant se fait entre espace public et ordre public. Le repli sur soi et les discours radicaux contaminent les débats. L'espace public est sous la contrainte de l'état d'urgence. Nos structures et nos métiers sont fragilisés par un pessimisme latent, la baisse des dotations aux collectivités territoriales et par les politiques d'austérité qui en découlent.

Dans ce contexte, il est urgent de réaffirmer que l'espace public doit être un lieu de rencontres, de libertés d'expression, de création et de circulation. Il est urgent de porter les droits fondamentaux des hommes et des femmes qui font société ensemble.

Espace sensible, il est notre espace de jeu, une scène à ciel ouvert, un espace de créativité où s'embrasent des étincelles d'humanité.

Parce que l'art doit s'épanouir en rue libre, faisons entendre notre voie(x) commune !

UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DES DROITS CULTURELS

Toute personne « est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité. » Article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Dans une société en mutation, traversée par des lames de fond qui réinterrogent la notion de démocratie et de partage du pouvoir, il est grand temps de revoir nos logiciels de pensée, notamment en matière de culture. Les modèles de décentralisation et de démocratisation culturelle sont à bout de souffle. En phase avec les mutations actuelles, les droits culturels sont un espoir de renouveau pour penser les politiques culturelles d'aujourd'hui.

Les droits culturels sont les droits des personnes à être reconnues dans la liberté et la dignité de leur identité culturelle.

Les droits culturels sont des outils pour penser la société de demain. Ils sont constitutifs des droits à la dignité, à la liberté de penser et à la liberté d'expression.

Au-delà d'une politique de démocratisation qui entend apporter une culture (légitime) à des personnes, qui en seraient totalement dépourvues Les droits culturels sont des outils à notre portée pour mieux faire humanité ensemble.

Les droits culturels sont :

- le droit de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression en respect des droits de l'homme
- le droit d'avoir accès et de participer à la vie culturelle de son choix
 - le droit pour toute personne ou communauté culturelle de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une coopération culturelle (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels - 2007)

LES DROITS CULTURELS, UN NOUVEAU REGARD SUR LES ARTS DE LA RUE

Les arts de la rue militent pour les droits culturels à travers **leurs pratiques et les valeurs qu'ils défendent** : citoyenneté, libertés d'expression et de création dans l'espace public.

Les spectacles d'arts de rue sont **gratuits**. Ils sont mobiles sur le territoire et **s'adressent aux personnes là où elles sont**.

Les arts de la rue savent **créer la rencontre avec les publics** et des liens avec ceux qui ne se sont jamais sentis concernés par les œuvres d'art. Ils assument et revendiquent d'appartenir à une « culture populaire ».

Avec des adresses directes aux publics, des questions, des interventions, les spectateurs sont encouragés à être actifs.

Les spectateurs, en tant qu'habitants d'un territoire, avec leur connaissance du contexte social, géographique et historique, enrichissent les propositions artistiques. C'est ainsi que fleurissent les projets de territoire et de création in situ, où les habitants sont pris dans leur dimension citoyenne.

Nous œuvrons au quotidien en faveur d'une application concrète des droits culturels et pour une plus grande reconnaissance de toutes les formes d'arts et de culture.



LES COMBATS DE LA FÉDÉ

Considérant l'enjeu citoyen d'un art public, dans l'espace public et dans l'intérêt de tous, un tel art se doit de relever d'une politique volontariste, portée par la co-construction et de bénéficier de financements publics.

La Fédération défend ainsi 6 préconisations :

- **LA CONSTRUCTION DE PASSERELLES** avec la création d'un Conseil National trans-ministériel pour la création et l'action artistique dans l'espace public.
- **LA CO-CONCEPTION & LA CO-CONSTRUCTION** d'une politique culturelle réunissant pouvoirs publics et acteurs du territoire dans le respect des droits culturels.
- **UN ENGAGEMENT FORT POUR LA CRÉATION** à travers un soutien accru aux artistes, aux espaces de recherche, de production ainsi qu'aux réseaux de diffusion dans une équité territoriale réelle.
- **UN SOUTIEN A DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT** avec la mise en place du 1% travaux publics pour la création et l'action artistique dans les espaces publics.
- **L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS** - citadins et ruraux - afin d'en faire des lieux privilégiés de diffusion et d'échanges.
- **UN PLAN MASSIF ET DURABLE POUR FAIRE ENTRER L'ART À L'ECOLE** et soutenir le développement des pratiques amateurs au contact d'artistes professionnels.

Suivez-nous !



@Federue

france **la fédération**
nationale des arts de la rue 